



Demande carte résidence 10 ans

Par **Maeli76**, le **03/10/2019** à **17:04**

Bonjour, rnAujourd'hui j'étais à la préfecture pour renouvellement de ma carte de séjour et demander l'an carte de résidence 10 ans car je tunisienne possédant une carte de séjour temporaire mention vie privée et familiale depuis 2014 , mariée mon mari a sa carte de résidence et maman de 2 enfants scolarisés. J'ai effectué l'année dernière une licence droit économie et gestion mention gestion des organisations. rnMais la dame de la préfecture ça sera encore une fois une carte de 2 ans sous prétexte que je n'a Pas des ressources suffisantes !!! J'étais Très surprise et déçu car il y a la loi dit « si vous êtes algérien ou tunisien vous pouvez obtenir une carte de résidence de plein droit rnaprès 5 ans de séjour sous couvert d'une carte de séjour vie privée et familiale » rnQu'es Que je dois faire et est ce que la dame a raison s'il Vous plaît ? rnMerci pour vos conseils